SAS ABERWATT

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JUILLET 2023

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SAS Aberwatt se sont tenues le jeudi 6 juillet 2023, à partir de 20H00, à la maison communale de Plouguerneau. Les 27 associés avaient été conviés à ces assemblées par un courriel du président en date du 5 juin 2023, dans lequel était joint l'ordre du jour.

Le nombre des associés étant de 27 (Voir la liste jointe au présent compte-rendu), 9 associés étaient présents et 8 étaient représentés par le biais des pouvoirs . Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc délibérer, conformément aux articles 37-1 et 37-2 des statuts.

Présent-es :

- Adrien Mesnil – président
- Yves Bonezia – trésorier
- Henri Leroux – comité de gestion
- Enercoop Bretagne, représenté par Jean-Baptiste Notta
- Dominique Mignon
- Vincent Verbeque - Lannilis
- Olivier Baudoin
- Jean-François Hamon
- Fabienne Simon – Plouguerneau

Pouvoirs :

- Hervé Bouché (pouvoir donné à Dominique Mignon)
- Marianne Boëtha (pouvoir donné à Dominique Mignon)
- Energie Coopérative du Ponant (pouvoir donné à Jean-François Hamon)
- Jean-Paul Goarzin (pouvoir donné à Jean-François Hamon)
- Rémi Jaffres (pouvoir donné à Fabienne Simon)
- Brigitte Mesnil (pouvoir donné à Adrien Mesnil)
- Morgane Macé (pouvoir donné à Adrien Mesnil)
- Pierre de l'Epineguen (pouvoir donné à Adrien Mesnil)

RESOLUTIONS EXTRA-ORDINAIRES

1ère résolution : modification des statuts ;

L'assemblée générale, sur proposition du Président et du comité de gestion, décide de procéder à une modification des statuts et notamment le transfert du siège social à l'adresse :

47 avenue des Pays-Bas
35200 Rennes

L'ensemble des modifications sont jointes en annexe.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par 100 % des voix exprimées.

2ème résolution : désignation du Président ;

L'assemblée générale décide de revoquer Monsieur Adrien Mesnil de ses fonctions de Président de la SAS Aberwatt avec effet immédiat.
L'assemblée générale décide que Enercoop Bretagne, représenté par Jean-Baptiste Notta, est désigné en tant que Président de la SAS Aberwatt à compter de ce jour.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par 100 % des voix exprimées. JBN

3ème résolution : désignation du Directeur Général ;

L'assemblée générale décide que Henri Le Roux est désigné en tant que Directeur Générale de la SAS Aberwatt à compter de ce jour.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par 100 % des voix exprimées.

RESOLUTIONS ORDINAIRES

1ère résolution : approbation des comptes annuels et quitus donné au membre du comité de gestion et au Président ;

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du trésorier approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 faisant ressortir un bénéfice de 1 155 €. Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du comité de gestion et au Président au titre dudit exercice 2022.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par 100 % des voix exprimées.

2ème résolution : affectation du résultat

L'assemblée, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existance d'un bénéfice de 1 155 € décide sur proposition du Président et du comité de gestion de son affectation en report à nouveau. Elle constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par 100 % des voix exprimées.

3ème résolution : Pouvoirs au porteur

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par 100 % des voix exprimées.

Rennes, le 30/07/23	Le président Enercoop Bretagne représenté par Jean-Baptiste Notta JBN enercoop L'énergie militante Bretagne Le Quadri, 47 av. des Pays-Bas 35200 RENNES Tel. 02 30 96 65 83 bretagne.enercoop.fr SCIC-SA au capital variable 531 265 684 RCS Saint-Brieuc